

**2023-2024**

# Document pour les parents

LIP, art. 75.1.

Un document expliquant le plan de lutte contre l'intimidation et la violence est distribué aux parents

Pour l'élaboration du présent document, veuillez-vous référer aux éléments présentés dans votre plan de lutte.

Inspiré des travaux de l'équipe CVI du MEQ, 2023

## À notre école

L'équipe de l'école Notre-Dame-du-Rosaire travaille à la réussite adaptée de chacun de ses élèves. Avec un agir de bienveillance, nous accompagnons les jeunes et les familles avec une approche socioaffective tout en créant des liens significatifs.

Par ses différents projets qui touchent le développement social, environnemental et moteur, l'équipe-école optimise le potentiel de chacun de ses élèves dans leur unicité et la diversité du groupe.



### Portrait de la situation

#### Forces :

Protocole en place pour cadrer les interventions  
Code de vie éducatif de l'école  
Organisation des activités dans la cour d'école  
Tableau de suivi pour les billets d'information (billet blanc, jaune et rouge)

*Le thème école des SUPERHÉROS en lien avec les comportements attendus.*

#### Vulnérabilités :

Manque de précision quand vient le temps de dénoncer les élèvements.  
La cour d'école, dans les accueils est un lieu propice aux gestes de violence et d'intimidation.

### Nos priorités, nos moyens et nos actions

En 2023-2024, nos priorités étaient de développer la séquence de dénonciation et de préciser nos interventions à faire selon la situation.

Nous avons mis en place des séquences pour dénoncer les situations.

Un visuel est utilisé pour organiser la gradation de nos sanctions.

Suite à la mise en place d'une trajectoire d'intervention qui nous permet d'assurer le suivi auprès des élèves concernées et leurs parents, nous constatons une amélioration sensible de la perception des élèves quant à l'aide apportée par les adultes de l'école.



### Définition – Violence <sup>1</sup>

Toute **MANIFESTATION DE FORCE**, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse**, de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens.

### Définition – Conflit

Le conflit est un désaccord ou une mésentente entre deux ou plusieurs personnes qui ne partagent pas le même point de vue ou parce que leurs intérêts s'opposent. Le conflit peut entraîner des gestes de violence. Les conflits sont nécessaires pour apprendre, ils font partie de la vie. Ils peuvent se régler soit par la négociation, soit par la médiation. L'intimidation n'est pas un conflit, c'est une agression.



### Définition – Intimidation <sup>2</sup>

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à **CARACTÈRE RÉPÉTITIF**, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'**inégalité des rapports de force** entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des **sentiments de détresse** et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser.

### Définition - Violence à caractère sexuel <sup>3</sup>

Toute forme de violence commise par le biais de pratiques sexuelles ou en ciblant la sexualité, dont l'agression sexuelle. Cette notion s'entend également de toute autre inconduite qui se manifeste notamment par des gestes, paroles, comportements ou attitudes à connotation sexuelle non désirés, incluant celle relative aux diversités sexuelles ou de genre, exprimés directement ou indirectement, y compris par un moyen technologique.

<sup>1</sup> Loi sur l'instruction publique

<sup>2</sup> Loi sur l'instruction publique

<sup>3</sup> Loi visant à prévenir et à combattre les violences à caractère sexuel dans les établissements d'enseignement supérieur



## Sanctions disciplinaires applicables

Fiche de réflexion;

Remboursement ou remplacement de matériel;

Suspension à l'interne;

Suspension à l'externe;

Confiscation d'un objet;

Excuses verbales ou écrites (individuel / sous-groupe);

Reprise de temps perdu;

Retrait d'une activité;

Geste de réparation;

Récréation dirigée;

## Actions à prendre lors d'une situation

Rencontre avec l'élève.

Communication avec les parents.

Suspension à l'interne pour réflexion et analyse.

Contrat d'engagement.

Enseignement et modélisation du comportement attendu.

Analyse de la situation cas par cas pour établir les mesures éducatives adéquates.

Compilation de l'évènement dans Mozaïk et/ou Formel.

Rencontre multidisciplinaire avec les parents (avec PI ou PAP au besoin).

Organiser des ateliers d'habiletés sociales.

## Mesures de soutien ou d'encadrement

- ✓ Encadrement des transitions,
- ✓ Défis à l'enfant,
- ✓ Modélisation des comportements et habiletés sociales
- ✓ Médiation entre les élèves,
- ✓ Carnet de route,
- ✓ Capsules Moozoom,
- ✓ Réflexion écrite ou dessin,
- ✓ Habiletés sociales, techniques d'impact, médiation, gestion des émotions,
- ✓ Capsule clin d'œil,
- ✓ Geste de réparation,
- ✓ Soutien conseil ou suivi par le professionnel de l'école,
- ✓ Travaux scolaires à faire à la maison,
- ✓ Rencontre préventive avec un policier communautaire.
- ✓ Participer à des ateliers d'habiletés sociales

## Modalités applicables pour effectuer un signalement ou une plainte

« Tout parent ou élève peut effectuer un signalement ou formuler une plainte concernant un acte de violence à caractère sexuel au protecteur régional de l'élève et de la possibilité pour une personne insatisfaite du suivi donné à une plainte faite auprès de l'établissement de se prévaloir de la procédure de traitement des plaintes prévue par la Loi sur le protecteur national de l'élève (2022, chapitre 17). »

[plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca](mailto:plaintes-pne@pne.gouv.qc.ca)

Téléphone et texto disponible : 1 833 420-5233

## Suivi donné à tout signalement ou plainte

Informar le titulaire de tout geste de violence ou d'intimidation de son élève.

Communication avec les parents pour les informer de la situation.

Comptabilisation des actes de violence et d'intimidation.

Maintenir la collaboration des parents.

Offrir un soutien au besoin aux témoins qui ont fait une dénonciation.

Offrir un suivi aux parents au besoin.

Numéro de résolution pour l'évaluation des résultats par le Conseil d'établissement  
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Signature de la direction

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.